



Fiche individuelle d'inscription

FORMATION CONTINUE PSE 1 et 2

(Le dossier doit être complet)

Arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours.

Plan de formation continue quinquennal obligatoire d'une durée minimale équivalente à 6 h 00 par an

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse personnelle :

Tél :

Adresse email :

@

Date d'obtention formation initiale PSE 2(ou CFAPSE) + photocopie:

Date dernière formation continue annuelle + photocopie :

N° de licence (si déjà licencié FFSS):

Lieu de la formation : précisé lors de la convocation

Dates des formations (choisir 1 journée) :

17/12/11, 04/03/12, 17/03/12, 15/04/12, 26/05/12 et 27/05/12

Tarif de la formation (à l'ordre de ALASCA) : 60 €

Ce tarif comprend :1 partie de la formation du référentiel National de compétences de sécurité Civile Premiers Secours de Niveau 1 (durée entre 6 h 00 et 8 h00)

Fournir : 1 enveloppe « **lettre SUIVIE prioritaire 100g (poste)** » à mon nom et adresse afin de recevoir l'attestation de formation continue + photocopie de la carte d'identité .

L'intéressé a pris connaissance et accepte sans restriction les conditions d'annulation et d'interruption du stage.

Date et Signature

ANNULATION DU STAGE :

à l'initiative du candidat :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au siège social de l'association .

- entre le 30ème et le 8ème jours avant le début du stage :

Il sera retenu 50 % du prix du stage

- entre le 7ème et le début du stage :

L'intégralité de la somme restera due

à l'initiative de l'association :

L'annulation d'une formation entraîne le remboursement intégral du stage.

INTERRUPTION DE STAGE :

à l'initiative du candidat :

Il n'y a aucun remboursement possible.

à l'initiative de l'association :

Tout stagiaire manquant aux principes de bonnes conduites et pouvant nuire au bon fonctionnement de la formation et par conséquent aux stagiaires, sera renvoyé sur le champ et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

L'association S.L.S. ALASCA, se réserve le droit d'annuler le stage pour des raisons suivantes :
Manque d'effectif, force majeure, problèmes techniques entraînant une fermeture des établissements (salles ou piscines).

Cette annulation entraînant le remboursement intégral du stage.

S.L.S. ALASCA
64 Av du Bourgaillh 33600 Pessac
tel : 06 23 46 00 35